

PRHAG

Dossier suivi par
Thierry Vinot
Tél : 02 43 59 92 61
ce.gestioncoll53@ac-nantes.fr

**Cité Administrative
rue Mac Donald
BP 3851
53030 LAVAL Cedex**

Laval, le 3 mars 2026

Le directeur académique
des services de l'éducation
nationale
de la Mayenne

à

Mesdames et Messieurs les
instituteurs et les professeurs des
écoles du 1^{er} degré public

**Objet : Mouvement complémentaire des enseignants du 1^{er} degré
Demande de mutation par ineat-exeat – Rentrée scolaire 2026.**

La présente circulaire a pour objet de préciser le calendrier des opérations de mutation des enseignants des écoles par ineat-exeat non compensé, après réception des résultats du mouvement national.

Les dossiers devront comporter les pièces suivantes :

- une demande d'exeat à adresser à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Mayenne
- une demande d'ineat (adressée à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du département sollicité).

Ces 2 courriers devront être obligatoirement envoyés au service PRH / AG de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Mayenne (DSDEN) qui fera suivre dans le ou les départements sollicités.

En ce qui concerne les demandes pour rapprochement de conjoint, les pièces suivantes seront également jointes au dossier :

- pour les personnels mariés avec ou sans enfant : une photocopie du livret de famille
- pour les personnels non mariés ayant des enfants : une photocopie du livret de famille ;
- pour les personnes pacsées : une copie de la déclaration du PACS et une attestation de déclaration commune certifiée par les services des impôts ou une copie du dernier avis d'imposition
- une attestation d'emploi du conjoint, précisant la date d'embauche et l'adresse de son employeur

Calendrier des opérations

IMPORTANT: Transmission des dossiers par les enseignants **du lundi 16 mars**
au vendredi 3 avril 2026

Date limite de réception des demandes à la direction des services
départementaux de l'éducation nationale de la Mayenne : **le vendredi 3 avril**
2026

Vendredi 12 juin 2026 date limite réponse des EXEAT

Vendredi 26 juin 2026 date limite réponse des INEAT

Communication des résultats aux enseignants de la décision de l'IA DASEN
Du 29 juin au 10 juillet 2026

J'attire toutefois votre attention sur le caractère départemental des règles de
gestion.

A ce titre, il vous appartient de consulter les circulaires des départements que
vous souhaitez intégrer afin de prendre connaissance des dispositions
particulières pratiquées (formulaires spécifiques, dates limites de réception
des demandes, etc).

Le directeur académique

Fabien AUDY